



## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENTS NUMÉRO 23-32, 21-15 ET 24-06


Avis public est présentement donné par Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Ferme-Neuve que le règlement numéro 21-15 a été adopté le 11 mars 2024, le règlement numéro 24-06 a été adopté le 8 avril 2024 le règlement numéro 23-32 a été adopté le 10 juin 2024,

Ces règlements entrent donc en vigueur à la date de cet avis, soit le 25 juin 2024. Il s'agit des règlements :

- Règlement 23-32 modifiant le règlement numéro 23 relatif au zonage;
- Règlement 21-15 modifiant le règlement numéro 21 relatif aux divers permis et certificats,
- Règlement 24-06 modifiant le règlement numéro 24 relatif au lotissement.

Ces règlements peuvent être consultés du lundi au jeudi entre 9h00 et 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 au bureau municipal au 125, 12<sup>e</sup> Rue, Ferme-Neuve. De plus, ils sont disponibles sur le site internet de la Municipalité de Ferme-Neuve.

Donné à Ferme-Neuve, ce 25 juin 2024.

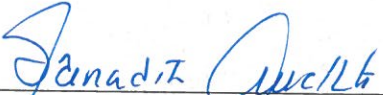
  
Bernadette Ouellette,  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, **Bernadette Ouellette**, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 25<sup>e</sup> jour du mois de juin 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Ferme-Neuve, ce 25<sup>e</sup> jour du mois de juin 2024.

  
Bernadette Ouellette,  
Directrice générale et  
greffière-trésorière